

Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Etaient présents :

55 titulaires dont 6 possédant une procuration
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
Mme GARRIGOU (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri
(tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE
Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT
Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain
(tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle
(tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme
LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),
M. SIMON Michel (tit),

CAILLAC
CATUS

M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul
(tit), M. VAZ Victor (tit),

CIEURAC
COURS

M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),

CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL
Philippe (tit),

LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

ST DENIS CATUS
SAINT GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. FIGEAC Philippe (tit),
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. FERNANDEZ Pierre (tit)
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. BOUIX Catherine,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-22_10_02_2015-DE
Regu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE POPULATION – Ecole de Musique

Objet : Tarifs et conditions de mise à disposition de l'Auditorium du Grand Cahors et du studio d'enregistrement

A été adopté à l'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015
Rapporteur : José TILLOU

Rédacteur : Nathalie CAUMES
Service : Ecole de Musique

Objet : Tarifs et conditions de mise à disposition de l'Auditorium du Grand Cahors et du studio d'enregistrement

Mesdames et Messieurs,

Il convient de déterminer les conditions de mise à disposition de l'Auditorium du Grand Cahors et du studio d'enregistrement inchangées depuis 2011.

Je vous propose de fixer comme suit les tarifs et les nouvelles conditions :

Type de location / jour	Locataires privés et associations hors Grand Cahors	Associations du Grand Cahors
1 spectacle sans sonorisation ** avec régisseur salle / lumière	755 € *	565 € *
2 spectacles sans sonorisation** avec régisseur salle / lumière	980 € *	650 € *
1 Répétition sans technique	250 € *	220 € *
1 Répétition avec technique lumières sans sonorisation**	530 € *	330 € *
Utilisation des tapis de danse côté blanc	370 €	370 €
1 gala de danse sans sonorisation **		565 € *
1 représentation supplémentaire sans sonorisation **		415 € *
Location du studio d'enregistrement	455 €	370 €

* Dont forfait de fonctionnement journalier (fluides) : 53 €.

** La prestation du technicien sonorisateur restera à la charge de l'occupant.

Ce technicien sera à choisir dans une liste de sonorisateurs agréés par le Conservatoire du Grand Cahors et seuls autorisés à utiliser le matériel de l'Auditorium.

► **Conditions de gratuité totale de location de l'Auditorium incluant prestation du régisseur salle/lumière et hors technicien sonorisation** :**

La gratuité totale est accordée pour les :

- Manifestations organisées par le Grand Cahors ou en partenariat avec le Grand Cahors.
- Etablissements scolaires du Grand Cahors, une fois par an et par structure.
- Jeunesses Musicales de France.
- Réunions à caractère politique en période électorale.

► **Conditions de gratuité de location l'Auditorium hors forfait de fonctionnement journalier et indemnité technicien salle/lumières de 70 € et hors technicien sonorisation** :**

- une fois par an pour un concert de l'Union Départementale des Ecoles Musicales du Lot (UDEML).
- une fois par an pour les associations caritatives du Grand Cahors ou ayant un impact national.
- 2 manifestations par an pour l'ADDA du Lot.

► **Conditions de gratuité de location de l'auditorium pour les manifestations faisant l'objet d'une entrée payante et hors technicien sonorisation** :**

- Forfait avec régisseur salle/ lumière : 195 €,

► **Conditions particulières accordées aux associations musicales « Swing Machine », « Chorale de Cahors » et Chœur Départemental (ADDA) :**

Ces trois associations seront assujetties à un forfait de fonctionnement de 150 € pour l'année.

N.B. : Elles peuvent être exonérées de ce forfait si une prestation publique gratuite est proposée dans l'année sur le territoire du Grand Cahors : concert, animation, présentation pédagogique, etc.

► **Conditions particulières accordées aux écoles de danse associatives du Grand Cahors pour leurs galas de fin de saison hors technicien sonorisation ** :**

- la gratuité sera accordée la veille du spectacle pour la répétition générale – une seule répétition générale par école.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les nouveaux tarifs et les conditions de mise en disposition de l'Auditorium et du studio d'enregistrement selon les modalités susvisées, à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc WYSSOUZE-FAURE

